

Grisy-Suisnes



L'Espace Jeunes de Grisy-Suisnes
BP 1 place de la mairie
07.84.43.57.25 OU 01.64.05.05.84





Muriel Girault
Adjointe chargée
de la communication



Amandine Koehler
Agent chargée
de la communication



Chères Grisysoliennes, chers Grisysoliens,

La rentrée s'est effectuée pour tout le monde, petits et grands, et cette édition de notre gazette municipale est tournée vers la jeunesse de notre village, que nous choyons et mettons à l'honneur.

L'école maternelle tout d'abord, avec un premier prix national, excusez du peu, à l'occasion d'un concours organisé sur la France entière par les Délégués Départementaux de l'Education Nationale. La remise des prix, et donc du premier pour l'école maternelle « La Ruche » de Grisy-Suisnes, s'est déroulée à Paris, et renouvelée à Grisy, avec une grande fierté et beaucoup de convivialité de toutes parts, compris de l'Inspectrice Mme Artigas.

Les Nouvelles Activités Périscolaires, qui nous ont tant fait parler depuis leur mise en place au forceps, sont donc renouvelées, avec une organisation de plus en plus professionnelle, et une forte attente des enfants relayée bien évidemment par les parents. L'équilibre financier qui a été trouvé grâce à une bonne entente avec les parents d'une part, et d'autre part une participation de l'Etat renouvelée, permet de stabiliser ce service aux enfants des écoles communales.

Enfin l'ouverture de l'« Espace Jeunes » dans un local rendu disponible tout récemment, et à priori répondant parfaitement aux interrogations que pouvaient légitimement se poser les parents, a eu lieu en juillet, avec un succès immédiat. Bravo à l'équipe municipale, menée par Muriel GIRAULT, qui travaille sur ce dossier depuis plusieurs mois. La mise en application est réussie, il suffit de faire parler les jeunes qui en ont bénéficié pour comprendre !

L'entrée de nos collégiens cru 2016 au collège Marie Laurencin d'Ozoir-la-Ferrière, une première historique depuis la construction du collège A. Chaussy de Brie, s'est bien déroulée. Les transports scolaires, sujet ô combien discuté depuis des mois, ont été mis en place par le Département, avec quelques couacs d'informations qui ne sont pas parvenues à tous les parents. Nous avons relayé les informations dont nous disposons en juin sur le site de la commune ainsi qu'à l'accueil.

Sur le plan des travaux, les écoles ont été largement servies, avec le détail à l'intérieur de ce journal, mais aussi pour quelques associations, toujours dans la continuité du service aux jeunes de notre village.

La nouvelle bibliothèque est sur le point d'être inaugurée, avec un local entièrement rénové et aménagé, comme vous pourrez le découvrir dans ce bulletin.

Le forum des associations vient d'avoir lieu, et l'accompagnement de plus en plus attentionné de la commune a été unanimement apprécié, dans un bouillonnement de parents et d'enfants qui faisait plaisir à voir. Merci à Céline LOPES pour cette organisation.

Bonne rentrée, bon courage à toutes et tous.

Le Maire, Jean-Marc CHANUSSOT

sommaire

Page 2

- **Edito**

Page 3/7

- **Conseils Municipaux**

Page 8/9

- **Finances**

Page 10

- **Urbanisme**

Page 12/17

- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 19

- **Environnement**

Page 20/22

- **Bâtiments - Travaux**

Page 23/25

- **Sports - Associations sportives**

Page 26/29

- **Culture - Associations culturelles**

Page 30

- **C.C.A.S.**

Page 32

- **Infos diverses**

Page 33

- **Retour en images**

Page 34

- **Calendrier des manifestations**

Page 35

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr

WWW.grisy-suisnes.fr

Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11

Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : septembre 2016

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET

Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi de 10 h à 11 h 45 - mardi de 13 h 30 à 19 h 30 - mercredi de 10 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45
vendredi de 10 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45 - samedi de 10 h à 11 h 45

Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.



BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES

www.grisy-suisnes.fr

CONSEIL MUNICIPAL 11 MAI 2016

Présents :

MMES GIRAULT, MARTIN, CHAPPET, ROLET, FERREIRA, LANGLER
MM. CHANUSSOT, CARTON, MOREL, MASSIN, VAREILLES, GALPIN, LE NEDIC

Absent(s) excuse(s) :

M. COCHET donne pouvoir à M. CHANUSSOT
M. RAYNARD donne pouvoir à Mme ROLET
Mme ORIOT donne pouvoir à M. MOREL
Mme EMARRE donne pouvoir à Mme GIRAULT
Absent(s) : M. MUNOZ

Mme GIRAULT a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal du 6 avril 2016 a été approuvé par les élus.

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC 2016-2020 (SDESM)

VU le Code des marchés publics ;
VU l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge M. le Maire de la police municipale ;
VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;
CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;
CONSIDERANT que le SDESM assure une prestation dans le cadre de l'entretien et de la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;
CONSIDERANT que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020). Le forfait annuel des prestations de maintenance préventive et corrective pris en charge par le SDESM comprend :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine ;
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel ;
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires ;
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et

petit matériel ;

- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations ;
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration ;
- Un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) destiné à gérer les installations d'éclairage public, qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et gérer les demandes et suivi des interventions.

Les communes prendront en charge les prestations suivantes :

- Les recherches de défauts ;
- Le mobilier non pris en charge par le SDESM (mâts, lanternes, armoires) ;
- Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses qui nécessitera le remplacement complet de la lanterne ;
- Les accidents et incidents non prévisibles (vandalisme, météo, etc.) ;
- Les travaux de rénovation et de mise en conformité ;
- Les travaux de création et d'extension ;
- Le traitement des déclarations de travaux (DT DICT).

AUTORISE le SDESM à consulter les entreprises pour le compte et le bénéfice des communes au travers de ce nouveau marché et à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune.

DIT que la compétence éclairage public reste communale.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES GUES DE L'YERRES »

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (loi RCT), et notamment ses articles 60 III, et 83 ;

VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale et modifiant la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 précitée ;

VU la Loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-6 et suivant ;

M. le Maire rappelle que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Dès 2013, un accord local avait alors été adopté pour les élections locales de 2014. Cependant, à la

suite de la démission de M. Pierre Pluton, Maire de la commune d'Evry-Grégy-sur-Yerres, ainsi que celle d'un des conseillers municipaux, une élection complémentaire doit être organisée afin de procéder à l'élection d'un nouveau Maire.

En application de l'article L5211-6-1 du CGCT, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- une procédure de droit commun : à défaut d'accord, selon les règles fixées aux II et III de l'article 9 de la loi du 16 décembre 2010 (nombre fixé en fonction de la population puis corrigé en fonction de la situation particulière de chaque EPCI en l'espèce 28 sièges) ;
- une procédure reposant sur un accord local (en l'espèce avec un maximum de 35 sièges).

CONSIDERANT que les conseils municipaux ont, jusqu'au 31 mai 2016, pour se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges composant le Conseil Communautaire ;
CONSIDERANT l'intérêt de trouver un accord amiable local entre les différents conseils municipaux pour conserver la philosophie de la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » et de ne pas s'orienter vers une position hégémonique d'une commune vis-à-vis des autres communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de fixer la répartition par commune de la manière suivante :

Commune	Proposition d'accord nbre de délégués	Nombre de délégués suppléants
Coubert	4	0
Courquetaine	1	1
Evry-Grégy-sur-Yerres	5	0
Grisy-Suisnes	5	0
Limoges-Fourches	2	0
Lissy	1	1
Ozouer-le-Voulgis	4	0
Soignolles-en-Brie	4	0
Solers	3	0
	29	2

DESIGNE UN CINQUIEME CONSEILLER pour représenter la commune au Conseil Communautaire :

Commune	Elus
1	Jean-Marc Chanussot
2	Muriel Girault
3	René Morel
4	Véronique Martin
5	Michel Le Nedic

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

RECTIFICATIF APORTE A LA DELIBERATION N°32/2016 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE LORS DE SA TRANSCRIPTION A L'ECRIT

VU la délibération n°32/2016 du 06 avril 2016 ;
 CONSIDERANT l'erreur matérielle constatée après transmission de la délibération susvisée au contrôle de légalité ;
 CONSIDERANT que l'erreur en question ne porte pas sur la teneur de l'acte en lui-même mais simplement sur sa présentation formelle ;
 CONSIDERANT qu'il convient de rectifier cette erreur sans qu'il soit nécessaire de procéder préalablement au retrait de la délibération en adoptant une délibération rectificative ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 DECIDE de corriger la délibération n°32/2016 du 6 avril 2016 comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
 DECIDE de soumettre les travaux de ravalement de façades au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal de Grisy-Suisnes ;
 AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Ont voté POUR (12) : Mme GIRAULT, Mme MARTIN, Mme EMMARE, Mme ORIOT, Mme CHAPPET, M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. COCHET, M. MASSIN, M. GALPIN et M. LE NEDIC
 S'est ABSTENUE (1) : Mme ROLET

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

REGIE DE RECETTES DU PERISCOLAIRE : ETUDE + CANTINE + GARDERIE + NAP (AVENANT N°1)

M. le Maire rappelle que la régie de recettes du périscolaire instituée en 2002 était destinée à permettre l'encaissement des paiements en espèces et chèques des factures. Aussi, dans le cadre des évolutions à venir notamment la mise en place du Titre Payable sur Internet (TIPI) et la possibilité prochaine pour les usagers de régler leurs factures via le portail famille, il convient de modifier le fonctionnement de la régie de recettes. Il est donc proposé aux élus les modifications suivantes :

VU la délibération du 10 décembre 2002 instituant la régie de recettes ;
 VU la délibération n°21/2016 du 6 avril 2016 relative au paiement par carte bancaire ;
 VU le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
 VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 mai 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 DECIDE de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes comme suit :

- Article 1 - l'article 3 de la délibération du 10 décembre 2002 est complété par les mots ainsi rédigés : « Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) » ;

- Article 2 - l'article 4 de la délibération du 10 décembre 2002 est complété par les mots ainsi rédigés : « Cartes bancaire par télépaiement ».

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a lieu de nommer les membres des différentes Commissions Communales.

Il est proposé la répartition des membres des Commissions Communales comme suit :

COMMISSION ELECTRICITE - BATIMENTS :

Responsable : Monsieur René MOREL
 Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
 Madame Gisèle ROLET
 Monsieur Philippe CARTON
 Monsieur Jean-Claude COCHET
 Monsieur Philippe MASSIN

COMMISSION SCOLAIRE :

Responsable : Monsieur Didier VAREILLES
 Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
 Monsieur Christophe RAYNARD
 Madame Elisabeth FERREIRA

COMMISSION SPORTS - ASSOCIATIONS :

Responsable : Monsieur Didier VAREILLES
 Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
 Monsieur Christophe RAYNARD
 Madame Elisabeth FERREIRA
 Monsieur René MOREL

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Responsable : Madame Gisèle ROLET
 Madame Christelle LANGLER
 Monsieur Jean Marc CHANUSSOT
 Monsieur Jean-Claude COCHET
 Monsieur Didier VAREILLES
 Madame Caroline CHAPPET

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Responsable : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
 Madame Muriel GIRAULT
 Monsieur Marc GALPIN
 Monsieur Fabien MUNOZ
 Madame Christelle LANGLER
 Monsieur Jean-Claude COCHET
 Monsieur Philippe MASSIN

COMMISSION VOIRIE - EAU - ASSAINISSEMENT :

Responsable : Monsieur Philippe CARTON
 Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
 Monsieur René MOREL
 Monsieur Fabien MUNOZ
 Monsieur Michel LE NEDIC
 Monsieur Marc GALPIN

COMMISSION FINANCES :

Responsable : Madame Muriel GIRAULT
 Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
 Mme Martine EMARRE
 Mme Gisèle ROLET

COMMISSION COMMUNICATION - SITE INTERNET - BULLETIN MUNICIPAL :

Responsable : Madame Muriel GIRAULT
 Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
 Monsieur René MOREL
 Monsieur Didier VAREILLES
 Madame Elisabeth FERREIRA

COMMISSION ELECTORALE :

Responsable : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
 Monsieur Philippe CARTON
 Madame Muriel GIRAULT
 Monsieur René MOREL
 Madame Catherine ORIOT
 Madame Caroline CHAPPET
 Monsieur Marc GALPIN
 Monsieur Jean-Claude COCHET
 Monsieur Philippe MASSIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n°14/2015 du 3 mars 2015 ;

DESIGNE les membres des commissions comme ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SUBVENTION ORDINAIRE DE FONCTIONNEMENT 2016 : RETRAIT DE LA DECISION D'ATTRIBUTION A L'ARBRE DE VIE

M. le Maire expose aux élus le cadre juridique qui permet le versement d'une subvention par la commune : « qu'elle s'accompagne ou non d'une convention, la subvention constitue une contribution financière de la personne publique, accordée à la demande du bénéficiaire et justifiée par des considérations relevant de l'intérêt général, sans que cette contribution constitue le prix d'une prestation de services ou d'une fourniture de biens directement apportée à la personne publique ».

Le versement d'une subvention par une collectivité territoriale doit répondre à un « intérêt public local », c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui la subventionne.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de l'association « l'Arbre de Vie » réceptionné en Mairie en date du 22 mars 2016. Dans ce document, l'association annonce mettre fin à ses activités à la fin du mois juin 2016.

Par conséquent, l'association ne répondant plus à « l'intérêt public local », le versement d'une subvention de fonctionnement en 2016 ne se justifie plus.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal doit statuer sur le retrait de la décision d'attribution de la subvention de 820,00 € accordé dans le cadre de la délibération n°17/2016 du 15 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE, au vu des éléments exposés ci-dessus, le retrait de la subvention de fonctionnement 2016 de 820,00 € au profit de l'association « l'Arbre de Vie ».

Ont voté POUR (16) :

Mme GIRAULT, Mme MARTIN, Mme CHAPPET, Mme FERREIRA, Mme LANGLER, Mme ORIOT, Mme EMARRE, M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. VAREILLES, M. MASSIN, M. GALPIN, M. COCHET, M. RAYNARD et M. LE NEDIC

S'est ABSTENUE (1) : Mme ROLET

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 23h00.

CONSEIL MUNICIPAL 21 JUIN 2016

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ROLET, Mme FERREIRA, Mme ORIOT et Mme EMARRE

M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. VAREILLES, M. LE NEDIC, M. GALPIN, M. MUNOZ, M. MASSIN, M. COCHET et M. RAYNARD

Absent(s) excuse(s) :

Mme MARTIN donne pouvoir à M. CHANUSSOT
Mme LANGLER donne pouvoir à Mme FERREIRA
Absent(s) : Mme CHAPPET

Mme GIRAULT a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION D'ALIENATION FIXANT LES MODALITES DE VENTE

DE DEUX TERRAINS ET D'UN PAVILLON AU 52 RUE DU MARECHAL GALLIENI (3 LOTS)

VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU la délibération 04/2016 en date du 2 février 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, en principe, de procéder à la vente de gré à gré de 3 parcelles sises 52 rue du Maréchal Galliéni, en vue de faire face à certaines dépenses nécessaires

et notamment la construction de nouveaux équipements ;

VU l'avis du service France Domaine en date du 30 mars 2016 estimant les prix comme suit : LOT A évalué à 170 000,00 €, LOT B évalué à 100 000,00 € et LOT C évalué à 83 000,00 € ;

CONSIDERANT que les mises à prix prévues correspondent à l'évaluation faite par l'expert ;

CONSIDERANT que les 3 biens immobiliers appartiennent au domaine privé communal ;

CONSIDERANT que lesdits biens immobiliers ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation ;

CONSIDERANT l'obligation de la commune de réaliser les rapports des diagnostics techniques immobiliers avant-vente (constat amiante, installation gaz, installation électrique, diagnostic énergétique) et le certificat de conformité assainissement ;

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la vente des 3 biens immobiliers sis 52 rue du Maréchal Galliéni à Grisy-Suisnes ;

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite à l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;

DESIGNE Mme GIRAULT, adjoint au Maire pour signer l'acte de vente et tous documents y afférents ;

FIXE le prix du LOT A à hauteur de 180 000,00 € (cent quatre-vingts mille euros), le prix du LOT B à hauteur de 105 000,00 € (cent cinq mille euros) et le prix du LOT C à hauteur de 110 000,00 €, hors frais de notaire pour chacun ;

INDIQUE la désignation des 3 biens immobiliers à vendre comme suit :

- LOT A : maison individuelle élevée sur cave totale avec rez-de-chaussée surélevé divisé en entrée, salon, cuisine, une chambre, palier intermédiaire 2 pièces non chauffée. Etage avec dégagement, 2 chambres, salle de bains avec WC, grenier en sous pente et un garage le tout sur un terrain d'une superficie de 398 m² ;

- LOT B : terrain non bâti d'une superficie de 517 m² ;

- LOT C : terrain non bâti d'une superficie de 431 m² ;

FIXE les modalités de vente comme suit :

- la vente est ouverte à tous ;

- les potentiels acquéreurs pourront visiter l'ensemble des biens immobiliers en prenant au préalable rendez-vous avec l'agence immobilière en charge de la vente de ces derniers ;

- la commercialisation des biens immobiliers est déléguée à l'agence immobilière GUY HOQUET L'IMMOBILIER sise 51 rue du Général Leclerc 77170 Brie-Comte-Robert ;

- les candidats à l'acquisition se rendront alors, à compter de la date de signature des mandats, à l'agence immobilière GUY HOQUET L'IMMOBILIER

sise 51 rue du Général Leclerc 77170 Brie-Comte-Robert pour indiquer leur volonté de se porter acquéreur et étudier avec l'agence le dossier à fournir et le plan de financement ;

DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire ;

DIT que la publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération, information via les moyens de l'agence immobilière et sur le site internet de la ville.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION D'ALIENATION FIXANT LES MODALITES DE VENTE DE LA PARCELLE E677

VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU la délibération 14/2016 en date du 15 mars 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, en principe, de procéder à la vente de gré à gré de la parcelle E677 sise 1, rue de l'Yerres, en vue de faire face à certaines dépenses nécessaires et notamment la construction de nouveaux équipements ;

VU l'avis du service France Domaine en date du 8 décembre 2015 estimant le prix de la parcelle à 2 100,00 € ;

CONSIDERANT que la mise à prix correspond à l'évaluation faite par les domaines ;

CONSIDERANT que le bien immobilier appartient au domaine privé communal ;

CONSIDERANT que ledit bien immobilier n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation ;

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente de gré à gré à M. CASSOTTI Renaud dudit bien immobilier sis 1, rue de l'Yerres à Grisy-Suisnes, aux conditions de prix et autres prévues ;

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite à l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;

DESIGNE Mme GIRAULT, adjoint au Maire pour signer l'acte de vente et tous documents y afférents ;

FIXE le prix de la parcelle E677 à 2 100,00 € hors frais de notaire ;

INDIQUE la désignation du bien immobilier à vendre comme parcelle E677 d'une superficie de 37 m² ;

DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ACQUISITION DES BIENS IMMOBILIERS SITUÉS AU 17 RUE MADAME HEGOT ET CADASTRÉS B 511 ET B 513

M. le Maire rappelle aux membres présents l'importance d'acquérir les biens immobiliers sis 17, rue Madame Hégot, cadastrés B 511 et B 51, d'une superficie totale de 1 981 m², propriété de M. BLOT Philippe ;

L'acquisition des biens précités permettrait la création de locaux pouvant accueillir : le tabac-presse, La Poste, un cabinet médical.

M. le Maire fait état du descriptif du bien :
- la parcelle B 511 (756 m²) sur laquelle est édifée une maison d'habitation d'environ 150 m². Le rez-de-chaussée surélevé se compose d'une cuisine, d'un séjour et d'une salle à manger. Au demi-niveau inférieur, une pièce donne accès à une cave avec la chaudière, la cuve à fioul et un adoucisseur d'eau. Au 1^{er} étage, 3 chambres, une salle de bain avec cabine et douche et un WC. Accolé au bien, des

dépendances en très mauvais état.

- la parcelle B 513 (1 225 m²) située à l'arrière de la parcelle B 511 et qui est un terrain nu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;

VU l'avis de France Domaine sur la valeur vénale du bien reçue en Mairie le 16 février 2016 et estimé à 410 000 € ;

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire ;

CONSIDERANT que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien conformément au 2^{ème} article L. 1311-10 du CGCT ;

CONSIDERANT la proposition de M. BLOT Philippe de céder à la commune ces biens au prix de 390 000,00 € ;

CONSIDERANT l'intérêt communal attaché à cette acquisition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des biens immobiliers cadastrés B 511 et B 513, au prix de 390 000,00 € hors frais de notaire ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;

AUTORISE M. le Maire à solliciter d'éventuelles subventions.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

CREATION DE TROIS EMPLOIS PERMANENTS : 2 EMPLOIS D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE (CAT C) ET 1 EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE (CAT C)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 06/04/2016 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en conformité les arrêtés des agents avec les heures effectives de travail :

NOMBRE DE POSTES	POSTES CREES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
1 poste	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	42h30 annualisées à 33h30
1 poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	28h00
1 poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	25h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de M. le Maire ;
AUTORISE la création des 3 emplois permanents comme présentés ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades ci-dessus ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

EXONERATION FACULTATIVE EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT : ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE INSTAUREE PAR LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DU 29 DECEMBRE 2013

VU la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013 ;

VU la délibération prise par le Conseil Municipal n°76/2011 en date du 8 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement et fixant son taux à 5% sur l'ensemble du territoire et pour toutes demandes d'autorisations et de déclarations d'urbanisme.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les délibérations instaurant une exonération doivent être adoptées et transmises au contrôle de légalité au plus tard le 30 novembre de l'année pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

M. le Maire propose d'exonérer en application de l'article L.331-9 modifié du Code de l'urbanisme : Les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés en totalité de la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération 54/2015 du 3 novembre 2015 ;

INSTITUE sur l'ensemble du territoire communal l'exonération ci-dessus ;

PRECISE que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit. (elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2016 A L'ASSOCIATION COMMUNALE « TENNIS DE TABLE DE GRISY »

Le club de tennis de table de Grisy-Suisnes « TENNIS DE TABLE DE GRISY » a participé à un

critérium national le week-end du 14,15 et 16 mai 2016. Dans son courrier réceptionné le 6 avril 2016, l'association sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Mairie. La subvention demandée de 200,00 € permet de couvrir les frais de déplacement et d'hébergement des joueurs lors de ce week-end sur une commune éloignée.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE une participation de la Mairie pour un montant forfaitaire de 200,00 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MME HEGOT

M. le Maire rappelle que la salle Mme Hégot ne peut être louée aux personnes non domiciliées sur la commune.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs pour le prêt de la salle Mme Hégot lesquels sont inchangés depuis la délibération 49/2012 du 3 juillet 2012 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances ;

Le terme « week-end » ci-dessous rédigé s'entend du vendredi 16h00 au lundi matin 09h30. Aucune réduction de tarif ne sera appliquée même pour une durée inférieure à celle-ci.

ADMINISTRE DE GRISY-SUISNE	FREQUENCE	TARIF
	Autant de fois que souhaité	300,00 € le week-end
ASSOCIATION DE GRISY-SUISNE	FREQUENCE	TARIF
	1 ^{ère} location 2 ^{ème} location et suivantes 2 ^{ème} location et suivantes	Gratuite pour le week-end 160,00 € hors week-end 300,00 € pour le week-end
AGENT DE GRISY-SUISNES	FREQUENCE	TARIF
	1 ^{ère} location 2 ^{ème} location et suivantes	160,00 € pour le week-end 300,00 € pour le week-end
LOCATION : JOURNEE SUPPLEMENTAIRE		
ADMINISTRE DE GRISY-SUISNES ASSOCIATION DE GRISY-SUISNES AGENT DE GRISY-SUISNES	Pour chaque journée supplémentaire	160,00 € par journée
CAUTIONS		
ADMINISTRE DE GRISY-SUISNES ASSOCIATION DE GRISY-SUISNES AGENT DE GRISY-SUISNES	50,00 € en cas de nettoyage insuffisant	1 000,00 € pour dégradation de la salle et/ou équipements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
ACCEPTE les montants ci-dessus exposés ;
PRECISE que ces tarifs seront applicables dès le certifié exécutoire de la présente délibération et resteront valables jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération.

Ont voté POUR (16) :

Mme GIRAULT, Mme MARTIN, Mme EMMARE, Mme ORIOT, Mme LANGLER, Mme ROLET, M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. VAREILLES, M. LE NEDIC, M. GALPIN, M. MUNOZ, M. MASSIN, M. COCHET et M. RAYNARD.

S'est ABSTENUE (1) : Mme FERREIRA

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2017

VU les dispositions de l'article 260 du Code de procédure pénal ;

VU la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

VU la loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 modifiant les articles 256 et suivants du Code de procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016 CAB 038 relatif à la formation du jury criminel pour l'année 2016 et abrogeant l'arrêté préfectoral n°2015 CAB 036 ;

M. le Maire procède à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2017, par tirage au sort sur la liste électorale de 3 noms de personnes figurant sur celle-ci, afin de figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

M. le Maire rappelle qu'il faut être âgé de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit année de naissance inférieure à 1994).

Après tirage au sort, ont été désignés les jurés d'assises dont la liste est la suivante :

Mme HENIN PAMELA (née le 04/10/1969)

M. MOREAU Pierre (né le 18/01/1924)

M. LEQUESNE Olivier (né le 06/01/1973)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du résultat du tirage au sort.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

PERIMETRE

DE LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 35-I ;

VU l'arrêté préfectoral 2016-DRCL-BCCCL n°28 du 30 mars 2016 portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ;

VU l'arrêté préfectoral 2016-DRCL-BCCCL n°40 du 3 mai 2016 portant proposition d'un nouveau périmètre intercommunal ;

CONSIDERANT que le projet en question regroupe les territoires des communes suivantes : Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courty, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles, soit 31 communes.

CONSIDERANT que le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) appartiendra à la catégorie des communautés de communes ;

CONSIDERANT que le siège de la future communauté de communes est fixé provisoirement

au 1, rue des Petits Champs 77820 Le Châtelet-en-Brie, dans l'attente de l'adoption des statuts ;
CONSIDERANT qu'à défaut de délibération du Conseil Municipal dans un délai de soixante-quinze jours à compter la notification de l'arrêté préfectoral 2016-DRCL-BCCCL n°40 du 3 mai 2016, l'avis de la commune sera réputé favorable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité proposé par M. le Secrétaire Général de la Préfecture.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

CONTROLE DU CONCESSIONNAIRE GRDF PAR LE SDESM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5212-16 et L.5212-2 ;

VU l'article 3.3 des statuts du SDESM sur les modalités de transfert des compétences à la carte ;
CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au SDESM ;

CONSIDERANT l'expertise du SDESM dans le domaine du contrôle du concessionnaire (inventaire technique des ouvrages concédés, vérification de la qualité et de l'entretien des réseaux, etc.) et de la cartographie des réseaux secs ;

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la commune de transférer cette compétence (obligation réglementaire) au SDESM afin de bénéficier de cette expertise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de déléguer la compétence de contrôle du concessionnaire au SDESM.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 23h00.



Muriel Girault
Adjointe chargée
des Finances



Marie Chanusot
Agent
chargée des finances

QU'IL DEVIENT DIFFICILE D'ÉQUILIBRER UN BUDGET COMMUNAL

A de nombreuses reprises, nous vous avons tenus informés du vaste plan d'économies décidé par l'Etat qui pénalise les collectivités territoriales tant sur l'investissement que sur le fonctionnement. Les montants annoncés des baisses de dotation demeurent colossaux au niveau national. Ces dotations nous permettent également d'assurer de nombreux services détachés pour le compte de l'Etat. La visualisation des conséquences directes pour notre commune restant difficile pour chacun, c'est la raison pour laquelle nous avons voulu focaliser notre communication "finances" de ce bulletin sur ce phénomène préoccupant.

La dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), versée aux communes par l'Etat et représentant 70 % de nos dotations, baisse de façon inquiétante.

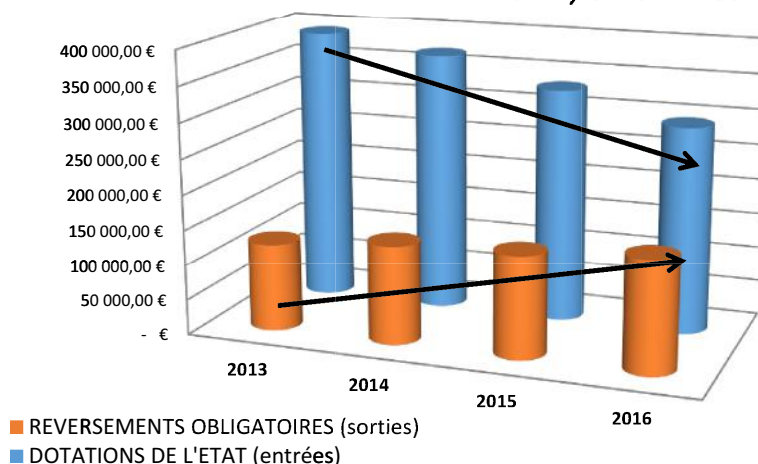
Sur le graphique 1, cette baisse est représentée par les colonnes en bleu pour notre commune.

Dans le même temps le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) s'envole. Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des communes moins favorisées. La ville de Grisy-Suisnes fait partie des communes bien gérées et considérées comme riches et se voit ponctionnée au titre de cette solidarité.

De plus un nouveau prélèvement est apparu en 2014 : la base minimum des cotisations foncières des entreprises (B.M.C.F.E.). Les auto-entrepreneurs sont exonérés de la cotisation foncière des entreprises sous certaines conditions. Cependant l'Etat a décidé que les communes devaient prendre en charge le montant de ces exonérations. Les communes seront donc prélevées pour compenser le cadeau fiscal décidé par l'Etat aux auto-entrepreneurs.

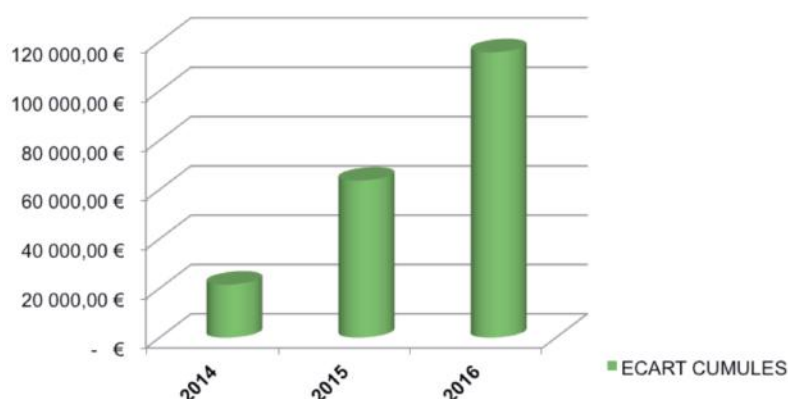
La somme des deux prélèvements est représentée sur le schéma ci-dessous par les colonnes en rouge.

En clair, en chiffres...



Le deuxième schéma représente la perte de revenus cumulée à l'augmentation des prélèvements depuis 2013. Cela se passe de commentaires....

Les pertes se cumulent



Pour fonctionner et investir, les communes n'ont que trois types de recettes principales : la fiscalité directe locale (impôts), les dotations et les subventions. Ces deux dernières recettes se réduisent comme peau de chagrin.

Si nous devons compenser la perte cumulée de 116 000 € par une augmentation de la part communale sur la taxe d'habitation, nous aurions dû augmenter cette dernière de 17,5 % en 2016. Engagement électoral oblige, nous ne l'avons augmentée que de 0,5 %.

Si on ajoute à cela le fait que l'Etat fait aussi peser sur les collectivités territoriales, et ce, sans compensation, toujours plus de charges consécutives aux décisions prises par le gouvernement : réforme des rythmes scolaires, mesures concernant la rémunération des fonctionnaires, obligation de mise aux normes des bâtiments publics, etc... Vous comprendrez donc aisément que tenir le budget d'une commune tient du tour de force.

Notre capacité d'autofinancement baisse d'année en année, nous équilibrons avec difficulté notre budget de fonctionnement et ce malgré notre extrême vigilance sur le moindre Euro dépensé.

Nous allons devoir être très imaginatifs et en même temps très rigoureux. Le budget 2017 est déjà en cours de préparation et nous sommes tous à l'ouvrage pour que les efforts nécessaires soient les plus indolores que possible pour vous.

GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Votre commune vous est chère, et vous souhaitez la préserver et préserver notre patrimoine communal. Cependant, notre village vit, évolue et doit s'adapter. Votre équipe municipale a à cœur de réussir cette transition et d'utiliser au mieux les ressources que nous ont léguées nos anciens, sans gaspillage et dans un objectif de valorisation.

La politique patrimoniale et de développement raisonné que souhaite continuer de mener à bien votre équipe communale est basée sur le regroupement des commerces et services autour de la place de la mairie, et ainsi redynamiser le centre-bourg et attirer de nouveaux commerçants, professionnels de santé ou toute autre activité pouvant offrir un service de qualité et correspondant à vos besoins.

Pour ce faire, nous avons un nouveau projet d'investissement immobilier près de la boulangerie, qui pourrait permettre une revitalisation commerciale et une amélioration de l'environnement des commerces de proximité.

Pour financer ce projet, nous allons bien sûr chercher des financements départementaux et régionaux, mais nous allons devoir en autofinancer une grande partie. L'article paru dans la section "finances" de ce bulletin vous permet de comprendre la difficulté grandissante d'autofinancer ce type de projet par des économies faites d'année en année sur le budget de fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous séparer de certains biens communaux, engendrant des coûts d'autant plus importants qu'ils vieillissent, et sans lien avec une quelconque utilité publique et communale.

La maison située au 52 rue du maréchal Gallieni a été donc mise en vente, ainsi que deux terrains provenant de la division de la parcelle. Les montants obtenus serviront dans leur intégralité à financer l'investissement de ce nouveau patrimoine communal beaucoup plus utile à tous et bien mieux situé puisqu'il se trouvera sur la place centrale du village.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement de ce nouveau projet.

Décoratrice d'Intérieur
Cécile BOURDIER donne vie à vos intérieurs

Conseils en décoration
Harmonisation des couleurs
Optimisation des Espaces
Shopping Mobilier
Plans 2D & 3D

Formule à partir de 125 e

Réalisons ensemble vos projets !
Demandez votre devis personnalisé
06.58.59.15.60./contact@ccldesign.fr
www.ccldesigndecoration.com

Au Coeur de Soi
L'équilibre et le bien être pour tous

Sandrine DELHOMME
SOPHROLOGUE
Certification Professionnelle
Inscrite au Répertoire National

06 73 18 98 71
Consultations sur RV

Cabinet privé
9 Rue Paul Doumer
77166 GRISY SUISNES

Accompagnements personnalisés

www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com

Chambre Syndicale de la Sophrologie



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Laetitia Favre
Agent chargée
de l'urbanisme



Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme



DÉCLARATION PRÉALABLE

N° DOSSIER	Identité du demandeur	Adresse du terrain	Nature des travaux	Non Opposition
077 217 16 00024	Mr SADDI Michel	16 Rue de Verdun	Edification d'une clôture	01/07/2016
077 217 16 00025	Mr DELECROIX Alain	4 Avenue du Maréchal Joffre	Division en vue de construire	29/06/2016
077 217 16 00026	Mme MORANDI Stéphanie	13 Rue Sadi Carnot	Division Foncière	01/07/2016
077 217 16 00027	SAS ACF INVEST	9 Rue Valoise	Rénovation, Pose de fenêtres, Création de 2 logements	10/06/2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° DE DOSSIER	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	ACCORDÉ
PC1-77217-16-00011	M. DE PINHO Adriano 34, rue du Bel Air 94800 Villejuif	47, rue de la Libération	Nouvelle construction	13/07/2016
PC1-77217-16-00012	M. MAZZORAN Geoffrey 5, allée Olivier Messiaen 77170 Brie-Comte-Robert	1 bis, Rue de Melun	transformation d'une grange en habitation	24/08/2016
PC1-77217-16-00018	Mme M. MUNOZ LOPEZ Florian 1, rue de la Gravelle 77166 Evry-Gregy-sur-Yerres	Chemin des Closeaux	Nouvelle construction	20/07/2016







GRISY MATERIAUX
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !
Nous sommes juste en face
du Musée de la Rose

- GRISY MATERIAUX -
rue de la Gare
77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38
Portable : 06 33 49 67 31

Mail : grisymateriaux@orange.fr

 Site internet :
www.grisy-materiaux.fr

**Vente aux professionnels
et particuliers**

**FOURNITURE DE MATERIAUX
POUR LE GROS OEUVRE**

- Acier, parpaing, ciment, couverture,
- bois, isolation, BA 13,
- Sables, graviers, mélanges
En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,

**Livraison dans la journée
sur chantier ou à domicile**

Ouvert du Lundi au Vendredi :
7h -12h / 13h30-17h30
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption



GRISY ELECTRICITE
06 65 41 12 40

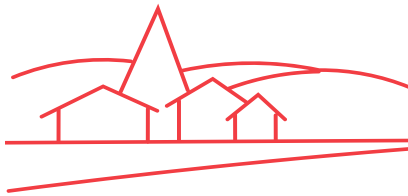
Particuliers, Entreprises, Commerces
Tous travaux : neuf et rénovation
Alarme, Domotique, Interphone, Portail
Video surveillance, Détection incendie
Mise aux normes, Installation électrique
Dépannage

Devis Gratuit

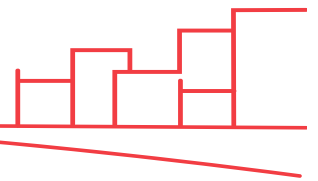
Détecteurs de fumée : pensez-y !

Loi Morange et Meslot :
Chaque logement français devra être équipé d'au moins
un détecteur de fumée, au plus tard, le 8 mars 2015.

Email : contact@grisy-electricite.fr
Web : www.grisy-electricite.fr



Ambulance - VSL **MUSITELLI**



01 64 05 97 72

*Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.
avec le sérieux et l'expérience*



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Routes **T**ransports **V**oyages

*Transport public routier
de personnes*



**3, route de Mandres
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

**Tél. : 01 64 05 96 35
Fax : 01 64 05 98 50**



Rayon "Point Chaud"

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



**25, rue Pasteur
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30**



Didier Vareilles
Adjoint chargé
des affaires scolaires



Catherine Fontaine
Agent chargée
du scolaire



Sabine Mallet
Agent chargée
des NAP
et de l'Espace jeunes



Marie-France Blanpain
Agent chargée
du périscolaire



Martine Aupy
Agent chargée
des ATSEM

COLLEGES

ARTHUR CHAUSSY (BRIE-COMTE-ROBERT) :

5, rue du Gymnase - 77170 Brie-Comte-Robert
Téléphone : 01.64.05.08.90 - Fax : 01.64.05.72.27
Mail : ce.0771363n@ac-creteil.fr
Nombre d'élèves : 883 élèves
Principal : Monsieur Leroux

MARIE LAURENÇIN (OZOIR-LA-FERRIERE) :

4, Route de Roissy - 77330 Ozoir-la-Ferrière
Téléphone : 01.60.02.57.32 - Fax : 01.60.02.57.99
Mail : ce.0772293z@ac-creteil.fr
Nombre d'élèves : 430
Principal : Madame METTOU

NAZARETH (VOISENON)

Place du 14 juillet - Voisenon - 77007 Melun cedex
Téléphone : 01.60.68.58.05 - Fax : 01.60.68.50.69
Mail : college.nazareth@wanadoo.fr
Nombre d'élèves : 850
Directeur : Monsieur LEGRAND

SAINTE COLOMBE (BRIE-COMTE-ROBERT)

8, Place des Minimes - 77170 Brie Comte Robert
Téléphone : 01.64.05.00.45 - Fax : 01.64.05.68.60
Mail : accueil@sainte-colombe.org
Nombre d'élèves : 210
Directeur : Monsieur LABOURIER

SAINTE-THÉRÈSE (OZOIR-LA-FERRIERE)

Avenue Erasme - Rond-Point de l'Europe CS 20294
77837 Ozoir-la-Ferrière Cedex
Téléphone : 01 64 43 10 00 - Fax 01 64 43 10 13
Mail : contact@ecst.org
Nombre d'élèves : non communiqué
Directeur : Monsieur BOUTHEMY

STRUCTURES SCOLAIRES

LYCEES (liste non exhaustive)

LYCEE BLAISE PASCAL (BRIE-COMTE-ROBERT)

15, allée du Commandant Guesnet
Téléphone : 01.64.05.22.65 - Fax : 01.64.05.23.05
Mail : ce.0772230f@ac-creteil.fr
Nombre d'élèves : non communiqué
Proviseur : Mme DESTAS

LYCEE BOUGAINVILLE (BRIE-COMTE-ROBERT)

RD 319 - 77170 Brie-Comte-Robert
Téléphone : 01.60.62.33.00 - Fax : 01.60.62.33.20
Mail : legta.brie-comte-robot@educagri.fr
Nombre d'élèves : 461
Proviseur : Mme THUILLIER

LYCEE GALILEE (COMBS-LA-VILLE)

Avenue André Malraux - 77382 Combs-la-Ville
Téléphone : 01.60.34.53.30 - Fax : 01.60.34.53.31
Mail : ce.0772127u@ac-creteil.fr
Nombre d'élèves : 793
Principal : Madame VERGER

LYCEE LINO VENTURA (OZOIR-LA-FERRIERE)

Avenue Marcel Pagnol - 77330 Ozoir-la-Ferrière
Téléphone : 01.64.40.00.15 - Fax : 01.64.40.34.29
Mail : ce.0772225a@ac-creteil.fr
Nombre d'élèves : 640
Proviseur : Madame SCELLIER

LYCEE PREVERT (COMBS-LA-VILLE)

7, Avenue Jean Jaurès - 77380 Combs-la-Ville
Téléphone : 01.64.13.42.60 - Fax 01.64.13.42.61
Mail : ce.0771997c@ac-creteil.fr
Nombre d'élèves : 474
Proviseur : Madame MASSON

LYCEE SAINT ASPAIS (MELUN)

36, rue Saint-Barthélemy, CS20179
77007 Melun cedex
Téléphone : 01 60 56 59 59 - Fax 01 60 56 58 32
Mail : secretariat@lycee-st-aspais.org
Nombre d'élèves : 1561
Directeur : Jacques PELHÂTRE

CAMPUS SAINTE-THERESE (OZOIR-LA-FERRIERE)

Avenue Erasme Rond-Point de l'Europe CS 20294
77837 Ozoir-la-Ferrière Cedex
Téléphone : 01 64 43 10 00 - Fax 01 64 43 10 13
Mail : contact@ecst.org
Nombre d'élèves : non communiqué
Directeur : Monsieur BOUTHEMY

INFORMATION TRANSPORTS SCOLAIRES 2016-2017

Lien pour renseignements sur les cartes de transports :

<http://www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/Quelle-carte-de-transport-pour-mon-enfant>

Lien pour renseignements ou télécharger le dossier d'inscription de la carte scolaire :

<http://seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/Le-transport-scolaire-sur-circuit-special>

« CARTE OPTILE » ou « IMAGIN'R »

• Lycéens de Blaise Pascal (Brie-Comte-Robert) domiciliés sur Grisy.

Site internet pour renseignements et/ou téléchargement :

<http://www.optile.com/carte-scolaire-bus>



Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : le retour



Cela signifie que les mardis et vendredis, à la fin de l'enseignement à 15 h 30, les enfants peuvent rentrer à la maison ; ou alors, les enfants peuvent rejoindre les NAP afin de bénéficier d'activités culturelles et sportives. Les enfants inscrits à l'école élémentaire, et ayant 6 ans révolus, peuvent sortir seuls les mardis et vendredis à 15 h 30, s'ils ne sont pas inscrits aux NAP ; ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Les enfants inscrits à l'école maternelle, s'ils ne sont pas inscrits aux NAP, doivent obligatoirement être récupérés par leurs parents les mardis et vendredis à 15 h 30.

Toutes les activités des NAP sont organisées dans les locaux scolaires et les locaux sportifs (gymnase et dojo) les mardis et vendredis de 15 h 30 à 17 h.

Les enfants sont répartis en groupe de 18 maximum par animateur/trice pour l'école élémentaire Champ Fleuri et par groupe de 14 maximum pour l'école maternelle La Ruche. Les activités peuvent être organisées en fonction des choix et de l'âge des enfants. L'équipe d'animation se charge de la répartition des enfants.

L'inscription est obligatoire pour chaque cycle. Elle correspond à un engagement pour tout le cycle. Ainsi, un enfant commençant le cycle est tenu de le terminer. Les absences ne sont acceptées qu'à titre exceptionnel et avec justificatif. Les fiches d'inscriptions sont diffusées dans les cahiers

scolaires à la fin de chaque cycle pour une inscription au cycle suivant et sont disponibles sur le site internet de la commune : www.grisy-suisnes.fr.

Pour cette année, les activités se sont encore diversifiées. L'équipe d'animation a évolué, et avec 7 animateurs/trices par jour (un de plus que l'an passé) nous avons un grand choix d'activités : percussions, chant et chorale, atelier manuel autour du musée du Cyclop (à Milly-la-Forêt), cirque, sports (hand-ball, sports de percussions, football, multi-sports, etc...), théâtre et écriture, etc...

Avec un animateur/trice supplémentaire, nous offrons aux enfants des NAP de meilleure qualité puisque les effectifs par groupe pourront être réduits.

De plus, cette année, l'équipe d'animation a opté pour des inscriptions par Menus. Cela signifie que les enfants choisissent en début d'année un menu où les activités sont diversifiées. Ainsi, les enfants savent dès le début de l'année tout ce qu'ils vont faire tout au long de l'année, ils doivent ainsi s'engager à respecter leur choix.

Afin de montrer aux parents, toutes les activités et donc toutes les compétences que vont acquérir les enfants, un spectacle sera organisé en fin d'année. La date n'est pas encore arrêtée mais l'équipe d'animation souhaite le réaliser un samedi après-midi afin qu'un maximum d'enfants et de parents puissent être présents. De plus, nous souhaitons intégrer les jeunes adhérents de l'Espace Jeunes à ce spectacle ; ils seraient actifs dans l'encadrement et la mise en place.

R.A.M. Itinérant

BARTIER Brigitte -

24, rue des Bois - 01 64 05 95 36

BLANCHETEAU Virginie -

21, rue Eugène Brisson - 01 60 34 22 60 - 06 51 65 05 75

BRUZZI Caroline -

41, rue de la Libération - 09 53 16 57 71

CROISY Nathalie -

10, rue Sadi Carnot - 01 64 05 91 69

DUPLENNE Chantal -

11 rue Rose Vilin - Le Clos des églantiers - 01 60 62 08 86

ESPEUT Laëtitia -

10, chemin de l'Ormeau - 06 69 11 70 05 - 01 60 34 00 56

GORGET Uriell -

6, rue Sadi Carnot - 01 64 05 90 76 - 06 71 77 94 84

GUEGO Florence -

20, rue Valoise - 01 64 05 90 07 - 06 16 37 26 39

LAFFONT Dominique -

7, rue Ulrich Brunner - 09 54 16 84 94

Annuaire des assistantes maternelles

LEMAITRE Marylène -

1, chemin des Hauts - 01 64 05 90 47 - 06 08 89 44 05

MARTINUZZI Sophie -

8, rue Georges Boucreux - 09 51 45 82 85

PEREZ Monica -

3, rue Valoise - 06 40 20 58 49

POMMERELL Annabelle -

30, rue Valoise - 01 60 62 71 37

SALHI Farida -

1, Résidence des Buttes - 06 51 50 29 17

TAVANTZIS Stéphanie -

10, rue des Bois - 06 17 61 85 37

TOUITOU Marie-Esther -

10, rue de Melun - Hameau de Suisnes - 01 60 02 52 95

TROUVE Maria-Cristina -

51, rue de la Libération - 01 74 59 23 28

VARAIN Françoise -

7, rue du Général de Gaulle - 01 60 62 70 96

Eh oui, finies les vacances, petits et grands ont retrouvé le chemin de l'école... Mais avant de parler du futur, repartons un peu en arrière :

Kermesse

Malgré un changement d'horaire (le matin), une météo peu enthousiaste au départ et des contraintes de sécurité, celle-ci s'est déroulée merveilleusement bien et avec le soleil !!

Merci encore aux parents tenant un stand, aux enseignants bénévoles, à M. le Maire (pour son autorisation et prêt de matériel) et à son équipe, à toutes les entreprises, familles,... donnant des lots,... mais surtout à tous nos visiteurs venus se divertir dans la bonne humeur !!

Grâce aux bénévoles, les 2 écoles vont pouvoir programmer spectacle, sorties, achat de matériel,...

Sortie de fin d'année à l'école maternelle

Un petit tour au poney-club (Ibericso-Suisnes) et à la cueillette de Coubert. Entre fraises et chevauchées, que de souvenirs pour nos petits indiens (thème de l'année dernière).

Rencontre sportive

Les équipes de la Petite Section au CE1, encadrées par les CM2, se sont rencontrées sur le stade. Tir au but, relais, rivière aux crocodiles... que de joie de se rencontrer, de retrouver frère ou sœur, de se dépenser... Nos jeux olympiques à nous !!!



Ecoles fleuries

Suite et fin.

Nous nous sommes retrouvés à l'école maternelle avec des parents élus, M. le Maire, Mme l'Inspectrice, les D é l é g u é s Départementaux de l'Education Nationale, les élèves du CP qui avaient participé en Grande Section au concours, pour des félicitations pour notre prix d'excellence et nous remettre notre prix départemental. Chant, poésie, discours, émotions, diplôme, rafraîchissements... Une matinée joyeuse et ensoleillée !! Merci à la Mairie pour le buffet offert.

Une fin d'année scolaire bien remplie !



Changement de prestataire pour la livraison des repas à la cantine



Suite à la fin du précédent contrat, la commune s'est engagée dans une procédure d'appel d'offres. Il en résulte un changement de prestataire et cela à compter du 1^{er} juin 2016. Ainsi, la société ELIOR RESTAURATION remplace l'entreprise SODEXO, jusque-là titulaire du marché.

Pour vos enfants, cela se traduit par des prescriptions techniques renforcées :

- pour une sécurité alimentaire renforcée (application de la méthode HACCP à chacune des étapes de fabrication, contrôle des denrées alimentaires, etc...);
- pour une plus grande qualité des repas (apport nutritionnel et grammages adaptés en fonction de l'âge des enfants, apparition de produits bios conformément aux orientations du Grenelle de l'environnement, etc...);
- pour une plus large variété des menus (approbation des menus par une diététicienne diplômée en lien direct avec les services municipaux, etc...).



C'est la Rentrée à l'Ecole Maternelle



Rentrée scolaire et sécurité à La maternelle

Cette année il n'a pas été facile d'organiser la rentrée à l'école maternelle. En effet, entre les mesures imposées par Vigipirate, la configuration des locaux, et le bien-être des enfants, notamment des plus petits pour qui ces premières journées sont essentielles, la tâche s'est avérée compliquée. L'équipe a donc cherché, et trouvé un compromis qui sans être parfait a permis à tous une rentrée confortable. Merci aux parents de leur compréhension.

Cette organisation n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse et toujours efficace de nos ATSEM, Martine, Julie, Michelle et Fatima.

La directrice - Fabienne Chanourdie

La nouvelle année commence par quelques pleurs de petits (et parfois de grands !), ce n'est pas toujours facile de grandir...
Nouveau thème 2016-2017 : « Bienvenue à la ferme ».

L'équipe reste inchangée : Mme CHANOURDIE Fabienne (Directrice), Mmes LAUDOU Muriel, LAPLACE Sylvie, SANVOISIN Isabelle, aidées par Martine, Julie, Michelle et Fatima.

A bientôt pour de nouvelles aventures...

REMISE DES DICTIONNAIRES

A l'issue de la kermesse, la Mairie en présence de M. le Maire et de conseillers municipaux, a eu le plaisir de remettre aux enfants changeant de cycle et par conséquent d'école à la rentrée de septembre, des cadeaux pour les féliciter des efforts qu'ils ont fournis tout au long de l'année scolaire écoulée.

Ainsi sous les regards pleins de fierté des parents, chaque élève de grande section de maternelle entrant en CP, s'est vu remettre un dictionnaire qui l'accompagnera tout au long de l'école élémentaire. Pour les plus grands, les CM2 qui entrent au collège, chaque élève s'est vu remettre également un dictionnaire ainsi qu'une calculatrice pour les accompagner également pendant leur cycle collège.



Chaque élève a été appelé sur l'estrade et s'est donc vu remettre son cadeau de la main des membres du conseil municipal présents. A l'issue de la remise et sous les applaudissements, les enfants se sont réunis afin de poser pour les photos de groupe, photos qui clôtureront cette page d'un cycle scolaire.

Avec les félicitations renouvelées du conseil municipal, nous souhaitons à tous les enfants de nos écoles pleine réussite pour l'année scolaire 2016-2017.



Muriel Girault
Adjointe chargée
de l'Espace jeunes



Sabine Mallet
Agent chargée
des NAP
et de l'Espace jeunes

L'Espace Jeunes a ouvert en juillet 2016.

C'est le premier espace de la commune conçu

exclusivement pour les jeunes collégiens grisyssoliens, afin qu'ils puissent se retrouver, s'amuser et faire des activités éducatives, sportives et culturelles, etc...

Le local (un ancien appartement) se trouve au 1^{er} étage de la mairie, au centre de Grisy-Suisnes. Il est idéalement situé ayant son entrée à l'arrière de la mairie sur une petite place évitant ainsi tous les problèmes de sécurité liés à une ouverture sur la rue principale. De plus, en étant au cœur du village, l'Espace Jeunes peut plus facilement s'intégrer à la vie de la commune.

Il a pour but de nous aider à devenir des citoyens engagés, de favoriser les rencontres et développer notre créativité et notre prise d'initiative !

D'ores et déjà, 31 jeunes ont adhéré, avec une moyenne de 8 jeunes par jour, nous ne nous sentons jamais seul-es. Pour adhérer à l'Espace Jeunes, il faut payer 1 € symbolique, être collégiens ou avoir entre 11 et 15 ans.

Dès l'ouverture, nos animatrices Sabine et Mélanie, nous ont préparé un programme d'activités diverses et variées. Lors de la journée Porte Ouverte organisée le 6 juillet 2016, on nous a accueillis chaleureusement dans un tout nouvel espace aménagé. Nous étions plus d'une quinzaine de jeunes pour découvrir les locaux et les animatrices. Les deux jours suivants, nous avons commencé l'aménagement de l'Espace en retirant le papier peint de la salle Jeux.

Après l'effort, le réconfort : **une soirée « Pizzas et Jeux »** nous attendait, 14 jeunes y ont participé.

Un rallye photo a été réalisé dans les rues de Grisy-Suisnes. Le jeu ressemble à une chasse aux trésors ; nous avons dû reconstituer des photos puzzles pour se rendre sur les lieux des prochains indices. En plus, nous avons dû réaliser des défis-photos qui nous ont permis de créer notre nouveau logo.

L'Espace Jeunes travaille en partenariat avec les Points Accueil Jeunesse (PAJ) de la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres. Nous avons participé à deux rencontres. Lors de la première, nous avons joué sur la place de la mairie à plusieurs jeux sportifs :

L'archeritag se joue à l'aide d'arcs et de flèches en mousse, les jeunes doivent toucher l'équipe adverse ou mettre 3 flèches dans les cibles du but central.

Le Trollball se joue à l'aide d'épées en mousse, les jeunes doivent éliminer l'équipe adverse ou mettre le masque de Troll dans le but adverse.

Pour la deuxième rencontre, nous avons participé à **un jeu de rôle** organisé par les animateurs et les jeunes du PAJ de Soignolles-en-Brie. Chaque joueur interprète un rôle et les pouvoirs qui y sont associés (ex : la sorcière, le druide, l'éclaireur, le guerrier, etc...). Le but est de finir la quête qui avait été attribuée. Nous devons récupérer l'épée magique qui modifiait la personnalité du roi du royaume de « Darkandwhite » et de la reine du royaume de « Whitesnow ».



La dernière semaine des vacances de juillet, nous avons préparé **un repas culturel autour des Etats-Unis**.

Au menu : hamburger-frites maison !

A notre retour de vacances, le 22 août, nous avons confectionné quelques décorations : telle que la carte du monde au-dessus de notre cheminée ou encore le blason de notre Espace Jeunes.

Une soirée « Vendredi Tout est Permis » a été organisée pour nous permettre de nous amuser librement en faisant les fous. Ce jeu est inspiré de l'émission de télévision et est composé de plusieurs mini-jeux. Durant cette soirée, nous avons nettoyé le sol en jouant à **l'Alphabody**, nous devions (en binôme) écrire un mot en mimant les lettres au sol avec notre corps.

Et pour ne pas mourir de faim, nous avons confectionné un buffet digne de rois.



**Rejoignez-nous !!!
Plus on est de fous, plus on rit !!!**



Afin de nous défouler un peu avant la rentrée des classes, les animatrices ont organisé une après-midi sportive où nous avons été initiés au Base-Ball.

Ces vacances ont permis à tous de passer de très bons moments à l'Espace Jeunes et en extérieur en compagnie des deux animatrices et grâce à leur programme. Mais la prochaine fois, nous allons prendre notre destin en main et organiser nous-mêmes le programme pour les prochaines vacances.

L'esprit des adolescents fourmille d'idées, c'est bien connu ! C'est pourquoi nous avons créé une liste de tous les projets qui nous sont passés par la tête. Nous avons sélectionné les meilleurs ici :

✓ En premier, nous avons eu l'idée de participer au Forum des Associations à Grisy-Suisnes, le 11 septembre au gymnase, pour faire connaître l'Espace Jeunes à la population de Grisy-Suisnes !

✓ Tout nouveau bâtiment commence par une inauguration, nous allons organiser la nôtre samedi 1^{er} octobre à 14 h 30.

✓ Ensuite, l'idée d'avoir notre stand au Marché de Noël afin de vendre des calendriers remplis de photos de Grisy-Suisnes et de ses habitants (réalisés par nos soins !) nous a paru très bonne !

✓ Vu que nous avons quelques coquettes, nous avons décidé d'organiser un Bal pour les CM2 et un second pour les 3^{ème} en fin d'année scolaire.

✓ L'Espace Jeunes a aussi pour but d'aider autrui. Nous avons donc comme projet de distribuer de l'eau aux personnes âgées de Grisy-Suisnes lors des prochaines canicules.

✓ Pour satisfaire les plus aventuriers d'entre nous, nous allons passer toute l'année à préparer un jeu grande nature (GN) qui se déroulera en avril 2017 en compagnie des adolescents d'autres communes.

Nous voulons remercier toutes les personnes qui nous ont aidés au cours de notre année à l'Espace Jeunes !

En commençant par M. le Maire Jean-Marc Chanussot, l'Equipe Municipale et notamment Muriel Girault, Véronique Martin, Fabien Munoz et Elisabeth Ferreira qui ont eu l'idée du projet et qui l'ont porté !

Nous continuons avec les agents communaux qui nous ont aidés autant dans l'installation du local, que dans la communication autour de l'ouverture ou encore dans la préparation du projet !

Nous remercions nos animatrices Sabine et Mélanie qui sont présentes au quotidien pour nous !

Nous sommes reconnaissants aux personnes qui nous ont donné des meubles, jeux, etc. pour que nous nous sentions chez nous à l'Espace Jeunes.

Nous tenons aussi à dire aux parents un grand merci pour avoir rempli le formulaire, qui nous a permis de pouvoir rentrer à l'Espace Jeunes. On peut aussi leur dire merci pour avoir fait confiance aux animatrices.

Nous remercions aussi les jeunes ados qui s'investissent et sont sources d'idées et de projets ce qui assure la vie de l'Espace Jeunes et sa pérennité.

Article rédigé par les Jeunes adhérents à l'Espace Jeunes de Grisy-Suisnes.

L'avis des jeunes :

Que pensez-vous de l'Espace Jeunes ?

- Vincent Goujat : « Ça permet de rencontrer d'autres personnes et de faire des activités sans s'ennuyer chez soi ! »
- Agathe Autier : « J'aime beaucoup, c'est une très bonne idée, les animatrices sont très sympas. »
- Yohann Guillaume : « Je trouve que c'est un lieu où les jeunes peuvent se réunir et créer de nouvelles amitiés. »
- Elise Martin : « L'Espace Jeunes est bien, il y a de l'ambiance et les animatrices sont gentilles ! »
- Mathieu Goujat : « Le principe de l'Espace Jeunes est de se réunir entre amis. »
- Justine Loye : « L'Espace Jeunes est un endroit où les activités sont très bien organisées et c'est vraiment génial ! »

Que diriez-vous pour inciter les autres jeunes à venir ?

- Louis Bonnet : « Il faut les inciter à venir en leur disant que c'est bien ! »
- Marie Mendribil : « Le fait de venir ici vous permettra sûrement de revoir des amis que vous avez perdus de vue à cause du collège. »
- Naëlle Toutou : « On fait des rencontres, on voit des gens que l'on ne connaissait pas avant. »
- Agathe Autier : « Venez ici, c'est bien ! (Rires) »
- Léa Ramos : « Venez tous parce que c'est cool ! [ndlr : sans répétition bien sûr !] »
- O'Brian Serra : « Parce qu'il y a plein d'activités sympas ! »

Question aux animatrices Sabine et Mélanie :

Comment vient l'inspiration pour les idées d'activités ?

« Pour les sorties on regarde l'actualité des événements mais c'est aussi une envie de vous faire découvrir de nouvelles choses. Pour les activités, les sorties et les jeux, c'est un travail de recherche sur Internet mais aussi des expériences qu'on a eues avant. Mais surtout nous sommes à l'écoute de vos envies et de vos besoins. Nous tentons de toujours adapter l'activité avec vos envies et besoins. »

Appel aux dons

Nous souhaitons faire appel à votre générosité pour améliorer les locaux ainsi que les activités créatives et pédagogiques des membres de l'Espace Jeunes (accessoires et électroménager pour cuisine, jeux de société, accessoires de couture, matériel d'activité manuelle, peinture murale, livres).

Contactez-nous
pour plus d'informations

au 07 84 43 57 25

ou par courriel à l'adresse :
sabine.mallet@grisy-suisnes.fr



Sandrine DURAND 06 40 95 19 98

sandrine.durand@iadfrance.fr

Votre conseillère **en immobilier**
sur GRISY SUISNES et ses environs

I@D RECRUTE
France et Portugal
Contactez-moi



ACHAT - VENTE - LOCATION
RECHERCHE PERSONNALISÉE
HONORAIRES ADAPTÉS
DIFFUSION SUR + DE 200 SITES
RÉSEAU DE PROXIMITÉ

AVIS DE VALEUR OFFERT

www.iadfrance.fr   

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42
06 07 35 38 90

Magasin
94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault
www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS



INSTALLATION
DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE

Maître **Bayé Ludwig**

CHAUFFAGE
PLOMBERIE



01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

VOTRE PARTENAIRE IMMOBILIER
à Grisy-Suisnes et ses environs

01 64 05 40 00
www.bel-immo.fr



AGENCE
Bel'immo

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

190, rue du Général Leclerc
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Sortie BRIE - Direction COUBERT
Ouvert du lundi au samedi de 9H00 à 19H00



VENDRE, ACHETER, LOUER,
la clé de votre projet - Estimation gratuite



Gisèle Rolet
Elue en charge de
l'environnement



Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme
et de l'environnement



**Travaux de sécurité
et lutte contre les déchets
sauvages (pont du TGV) :**

INSTALLATIONS ILLICITES EN ZONE NATURELLE

Courrier de Maître Falala, avocat de la commune à l'attention de Mr le Maire :

Monsieur le Maire,

Vous avez dû prendre connaissance par mon envoi du 1^{er} août dernier, du jugement rendu le 7 juin 2016 et notifié aux parties fin juillet, par lequel le Tribunal correctionnel a condamné Monsieur D. W. et les 10 autres prévenus, pour les trois chefs de (i) défrichement sans autorisation, (ii) infraction au PLU et (iii) exécution irrégulière de travaux soumis à déclaration préalable, à 1 500 € d'amende pour Monsieur D. W. et 1 000 € pour chacun des 10 autres, ainsi et surtout qu'à l'obligation de réaffecter les sols dans leur état antérieur dans un délai d'un an sous astreinte de 5 € par jour, ces astreintes de 150 € par mois pouvant bien évidemment se cumuler avec les 11 condamnés et donc atteindre un montant liquidé de 1 650 € par mois. Si la commune n'a pas bénéficié d'une substantielle condamnation au titre des frais de procédure (50 € chacun) c'est parce que le Tribunal sait bien la difficulté à les recouvrer et préféré mettre l'accent sur la réparation en nature, comme d'ailleurs nous l'avions réclamée.

Ce jugement est incontestablement très satisfaisant et constitue sincèrement une victoire pour la commune qui a bénéficié du soutien de l'Etat et du Procureur notamment compte tenu de votre implication et détermination ainsi que cela m'a été expressément indiqué.

Il l'est d'autant plus que ce jugement est exécutoire s'agissant de la remise en état des lieux, ce qui signifie que le Tribunal a décidé, ce qui est assez rare, que cette remise en état des lieux devra être exécutée alors même que les condamnés interjetteraient appel du jugement ; comme vous le savez, l'appel est en principe suspensif de sorte que la saisine de la Cour d'appel dispense alors de l'obligation d'exécuter le jugement jusqu'au prononcé de l'arrêt de la Cour d'appel. Ce ne sera pas le cas ici.



*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin
et bénéficier d'une réduction
ou d'un crédit d'impôt...
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN
CHEZ LE PARTICULIER**

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES
Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09
Mobile : 06 74 69 95 52

Carrosserie - Peinture - Entretien



**Carrosserie
GRISY AUTO**

AUTO - MOTO
TOUTES ASSURANCES

**26 TER, RUE MADAME HÉGOT
77166 GRISY-SUISNES**
TÉL. : 06 76 35 77 96



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



René Morel
Adjoint
chargé des bâtiments



Tony Gonzalez
Directeur Général
des services

NOTRE CIMETIERE DE GRISY-SUISNES

Réalisation de 10 Cavurnes

Dans le cas de crémation, les cendres du défunt peuvent être dispersées, notamment au Jardin du Souvenir ou recueillies dans une urne. Celle-ci est inhumée dans une sépulture, déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire.

La commune de GRISY-SUISNES s'est dotée en 2005 d'un columbarium afin de satisfaire la demande de ses habitants.

Sur le mois d'août, la mairie a fait construire dix cavurnes permettant d'offrir un lieu nouveau au recueillement des familles. Le cavurne est un petit caveau pouvant accueillir jusque 4 urnes (selon la taille des urnes).

Ce type de sépulture cinéraire offre la possibilité aux familles de choisir la dalle qui recouvre le cavurne mais aussi si elles le souhaitent de faire mettre une stèle, d'apposer plaques ou ornements commémoratifs, ou encore simplement des fleurs.



Grace à vous, le cimetière reste propre

Vous entretenez ou nettoyez vos concessions funéraires et permettez ainsi de rendre apaisant et propre notre cimetière communal.

Dans une volonté de vous accompagner dans cet entretien, la commune de GRISY-SUISNES s'est dotée de composteurs mis à votre disposition afin de recycler les végétaux qui étaient jetés jusque-là. Le compost produit pourra être utilisé pour les parterres fleuris communaux (notamment ceux du columbarium).

Des conteneurs poubelles ont été également mis en place à l'entrée du cimetière.



TRAVAUX D'ETE



Aménagement du parvis
de la mairie



Rénovation des courts de tennis derrière le gymnase :

Nature des travaux :

Démoussage en profondeur, colmatage des fissures sur environ 200 m avec un mastic à base de polyuréthane, ragréage des zones délitées sur plusieurs sections dans les zones de jeu, pose d'un liant élastomère de consolidation, création de socles en béton pour tendre les filets, fourniture et pose de poteaux à platine, fourniture et montage de filets, peinture totale de la surface des courts, traçage des lignes de jeu.



Enfouissement des réseaux
rues Sadi Carnot - Mme Hégot - Libération
(livraison du nouveau poste électrique)



Climatisation de la salle du troisième âge

Travaux aux écoles

Sécurisation de la cour
de l'élémentaire (vanne gaz)



Travaux dans les écoles :
Pose d'un nouveau revêtement de sol
(école Champ Fleuri)

Rénovation d'une
salle de la classe n°4
(école Champ Fleuri)





Peinture à la maternelle
(toilette extérieur)



Réfection du plafond de la maternelle



Peinture du hall de l'élémentaire



Glaçage des sols de la maternelle



Électrification du portail
de l'élémentaire



Didier Vareilles
Adjoint chargé
des Associations



Céline Lopes
Agent chargée
des associations



« Bien-être Postural »

Depuis la rentrée, un cours de **Stretching Postural** a été mis en place sur notre commune.

Les séances ont lieu tous les mercredis, de 19 h à 20 h.

Par des exercices progressivement et lentement construits, vous prenez conscience de vos souplesses et/ou de vos raideurs articulaires et renforcez votre musculature profonde afin d'apporter un mieux-être à votre corps.

Un contrôle respiratoire permanent vous permet de gérer au mieux votre état physique et mental.

Ça ne coûte rien d'essayer... mais n'oubliez pas votre bouteille d'eau !

Contacts : Marie-Hélène : 06.61.57.57.73

Nicole : 06.86.80.31.67

Mail : mhstretch.in2aissance@yahoo.fr

Blog : <http://mhbonino.unblog.fr>

Pour la première fois et avec un grand succès, l'association **SALSENIO** a réalisé son gala de fin d'année le 3 juillet 2016 au Centre Culturel Notre-Dame-des-Roses. Les élèves ont offert à un public nombreux et enthousiaste la prestation la plus élégante qui soit, reflet de la qualité de l'enseignement reçu des professeurs au cours de l'année.

Nous souhaitons que tous, professeurs, élèves, bénévoles et spectateurs, aient partagé toute notre passion pour cet art. Les applaudissements de l'assistance nous ont confirmé notre volonté de continuer avec persévérance, et au profit de tous, la pratique de ces danses à la fois sportives, raffinées et épanouissantes.

Les photos et le Dvd du spectacle sont disponibles

sur notre site internet :

WWW. SALSENIO.COM

Merci à tous et rejoignez-nous nombreux, débutants ou confirmés, en prenant connaissance de notre programme pour la saison 2016/2017



**POUR LA 2^{ÈME} ANNEE CONSECUTIVE
LE HANDBALL SERA PRESENT
A GRISY-SUISNES.**

Catégories :
-11 ans et -13 ans (du Ce2 à la 4^{ème})

Horaires :
tous les vendredis prise en charge
à la sortie de l'école
de 17 h à 18 h 30 et de 18 h 30 à 20 h.

Prix annuel tout compris : 80 €

Inscription au forum ou par mail.
Contactez Patrice au 06 82 26 67 56
Handballbrie77@orange.fr

LE MARDI

De 20 h à 21 h : **SALSA Cubaine** avec Olivier
De 21 h 15 à 22 h 15 : **RLACE** avec Sissi

LE JEUDI

De 18 h à 19 h : **BREAKDANCE** avec Cédric
De 19 h à 20 h : **ZUMBA** avec Sissi
De 20 h à 21 h : **ZUMBA** avec Sissi
De 21 h à 22 h 30 : **ROCK** et Danses de salon
avec Irène & Dom

LE SAMEDI

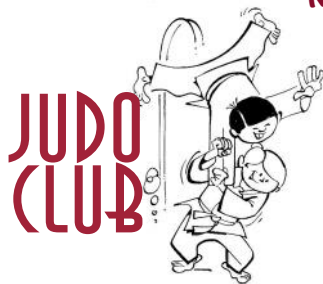
De 14 h à 14 h 45 : **ZUMBA Enfants** avec Sissi
De 15 h 30 à 16 h 30 : **BREAKDANCE** avec Cédric

Infos et inscriptions :

Claudia 06 22 86 03 24

Martine 06 73 65 91 66 - Jacqueline 06 60 27 53 56





Nous vous attendons sur les tatamis,

Nous avons terminé notre saison dernière avec de belles rencontres. En effet, les babys judo ont pu faire un entraînement avec les judokas de leur âge au judo club de Chevry-Cossigny sous les yeux de leurs parents. Certains ont participé à la « Tournée des Champions » pour rencontrer d'anciens athlètes de haut niveau. Pour finir la saison, les plus grands se sont retrouvés un après-midi au Koésio à parcourir plusieurs mondes et répondre à des énigmes alors que nos plus jeunes ont testé laser game et jeux gonflables aux Loisirs Prod à Pontault-Combault.

Cette année, nous vous attendons nombreux.

Pour les enfants de 6 à 8 ans : mardis et vendredis de 18 h à 19 h

Pour les enfants de 9 à 13 ans : mardis de 19 h à 20 h 30 et vendredis de 19 h à 20 h.

Pour les enfants de plus de 13 ans et adultes : vendredis de 20 h à 21 h 30.

Pour le baby judo, les enfants de 4 à 5 ans : jeudis de 17 h 15 à 18 h.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter :

judoclubgrisysuisnes@yahoo.fr

A très bientôt



Enfin la reprise !

Bienvenue à tous nos adhérents et à ceux qui désirent encore nous rejoindre, c'est toujours possible :

POUR NOUS REJOINDRE ENTRAINEMENTS et RENCONTRES

LE MERCREDI à partir de 20 h 30

Au gymnase de Grisy-Suisnes, rue des bois

TEL 06.44.94.31.30 - karine.hubert@club-internet.fr

Cette année notre équipe loisirs a défendu les couleurs de Grisy en évoluant en milieu de tableau, bonne année malgré quelques blessés.

La section loisirs accueille tous ceux qui désirent faire une activité sportive aussi bien pour se détendre, s'amuser et s'entretenir. Adultes et jeunes, filles ou garçons, en couple, en famille, ou seul vous êtes les bienvenus, sans contrainte. Vous avez aimé jouer sur la plage cet été, venez continuer à vous amuser, dans le même esprit pendant l'hiver au chaud. Le mercredi soir à partir de 20 h 30. Venez avec vos baskets propres qui ne serviront que pour le gymnase afin de préserver le sol et votre tenue de sport pour faire un essai gratuit quand vous voulez.

A bientôt.



**TENNIS
CLUB
de
GRISY
SUISNES**

**Dernière minute : Les 2 courts extérieurs
prêts pour la rentrée...**

Un grand merci à la Municipalité
(et à la société Maestro)
pour la rénovation des courts
les travaux ont été réalisés cet été



le Tennis Club vous propose

- Des cours collectifs pour enfants de 5 à 14 ans
 - Mini Tennis
 - Club Juniors
- Des cours collectifs pour adultes, y compris débutants, en soirée
- Des stages pendant les vacances scolaires
- Des rassemblements, des animations, tournois et compétitions pour jeunes et adultes

Des informations ? Contacter

Fabien Timbert 06.88.94.52.69
ou Patrick Pommerell 06 09 11 04 92

mail : tc.grisysuisnes@fft.fr

Qu'est ce que le Hatha Yoga ?

Le Hatha Yoga fait partie des formes les plus connues de Yoga. C'est un Yoga très complet, qui place toute son importance dans la respiration et son application dans les postures corporelles ou « asanas » avec comme but d'aider l'arrêt des tourbillons des pensées.

Grâce à des techniques de respiration combinées avec des enchaînements de postures, vous pouvez tonifier à la fois votre corps et atteindre la détente. Les différentes techniques, posturales (asanas) et respiratoires (pranayama) aident à accumuler les outils pour mieux vivre dans les conditions de vie parfois compliquées, pour devenir meilleur acteur de son corps et de son esprit, capable de diminuer le stress pour des périodes de plus en plus longues. La pratique du Yoga aide à atteindre le calme intérieur à travers des exercices corporels et respiratoires qui, par leurs répétitions, pourront avoir une implication sur la qualité de sa propre vie.



Cours de Hatha Yoga

avec l'association
« pas de Tortue... pas de lièvre »...

Comment et où le pratiquer ?

Jane Auld, professeur de Yoga, vous propose :

A Grisy-Suisnes : mardi de 10 h à 11 h 30 & vendredi de 19 h à 20 h 30

A Soignolles-en-Brie : mardi de 19 h à 20 h 30

Contact : tél : 01 64 05 97 36 email. auldpeirola@wanadoo.fr

JE BOUGE

TU BOUGES

NOUS BOUGEONS

Avec GRISY GYM.... !!!!!

Enfin la rentrée !!!!

Bonnes résolutions...se mettre au sport !!

Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre

Chacune de nous peut en convenir, le rythme est soutenu, les cours sont variés.

Toujours dans la bonne humeur avec notre prof Eric !

Nous vous donnons rendez vous
les lundis 19 h 15 à 20 h 15

et jeudis de 19 h à 20 h au dojo.

Pour un cours par semaine ou deux.

Reprise des cours le lundi 12 septembre 2016

19 h 15 dans le dojo (derrière le gymnase),
la première semaine est à l'essai.

*Nous serons heureuses de vous faire
partager cette activité que certaines
pratiquent depuis 11 ans.*

Pour tous renseignements contactez nous

Martine au 06.73.15.10.40

ou Claudie au 06.78.32.16.75

Sportivement, Le Bureau Grisy Gym

GYM DOUCE de GRISY-SUISNES

ACTIVITES 2016/ 2017

La section gym douce continue ses cours,
reprise le lundi 12 septembre,
cours les lundis et
jeudis de 10 heures trente à 11 heures trente,
salle du dojo, derrière le gymnase.

Renseignements et inscriptions auprès de Mesdames :

Rose DONATI - Téléphone 01 64 05 91 61

Babette HATTU - Portable 06 03 41 61 94

Tarif : forfaits annuels pour les cours 170 Euros.



Didier Vareille
Adjoint chargé
des associations



Caroline Chappet
Elue chargée
de la culture



Céline Lopes
Agent chargée
des associations



Amandine Koechler
Agent chargée
de la culture

Église de GRISY-SUISNES 50 ans

Samedi 8 & Dimanche 9 octobre 2016

le samedi à partir de 15h00
Conférence, grand jeu pour les enfants, veillée avec le groupe Nomade

le dimanche
10h30 : messe présidée par Mgr Nahmias
16h00 : concert
18h00 : vêpres

www.paroisse-brie.com

Renseignements : 07 81 75 63 56

PÔLE MISSIONNAIRE BRIE-SENART

Réalisation : ADM - Service Communication - Août 2016



Association SHANA
"Sauvetage et Hospitalité des Animaux, Non à l'Abandon"

Située à Moissy-Cramayel, intervient sur Grisy-Suisnes et Cordon

ADOPTION : 06 62 26 72 71
association.shana.com

Parmi tous nos animaux adopter, nous vous présentons "LILOU" en attente d'un nouveau foyer



LILOU est un jeune chaton de 1 mois et demi, elle est joueuse, bon caractère et super câline. Actuellement dans une famille d'accueil, vous pouvez l'adopter en appelant : Valérie Porcher au 06 30 87 66 76

Activités 2016-2017

Le Club du 3^{ème} Age continue ses activités, à savoir réunion chaque mercredi après-midi, de 14 heures à 18 heures dans la salle du Club. Toujours les mêmes activités : belote, tarot, scrabble, rami, triominos, avec à 16 heures un goûter offert par le club.

Chaque année, plusieurs sorties sont organisées, voyages, spectacles, repas de fin d'année.

Si vous souhaitez nous rejoindre, venez nous rendre visite au club.

Tarif : adhésion au club, 18 Euros
André LEMAITRE - Président du Club
06 78 82 61 89



La communauté de communes
Les Gués de l'Yerres organise un rallye

Dimanche 9 octobre 2016

RALLYE

**Départ à 10 h de l'accueil
de loisirs intercommunal de Coubert
Fin du rallye, remise des récompenses
et apéritif de l'amitié à 17 h**

Venez en famille ou entre amis découvrir
ou redécouvrir votre Communauté de Communes.

Formez vos équipages (de 2 à 5 personnes)
et venez résoudre nos énigmes,
suivre notre jeu de piste
et visiter les plus beaux sites
de notre territoire.



**Télécharger votre bulletin d'inscription sur le site
cc-guesdeyerres.fr**

Renseignements complémentaires au 01 60 29 18 69
Inscriptions gratuites

Date limite d'inscription le 26 septembre 2016

Vous n'avez pas de véhicule et souhaitez participer :
**appelez-nous, nous vous trouverons des compagnons d'aventure
prêts à vous faire une place dans leur équipage.**

Nous nous réservons le droit de ne plus prendre d'inscription dès le nombre de 25 équipages atteint.

La Commission Culture des Gués de l'Yerres organise une exposition d'art

**CULTURE
&
LES ARTS
A L'HONNEUR**

**Samedi 8 et Dimanche 9 octobre 2016
de 10 h à 18 h.**

**Venez découvrir les œuvres
des artistes de notre territoire**

**Exposition de peintures, dessins,
sculptures, mosaïques, patchworks....**

Entrée libre

**Centre de loisirs intercommunal des Gués de l'Yerres
2, rue Jean Jaurès - Coubert**




LE PETIT THEATRE DE GRISY

Le 24 Juin 2016, nous avons joué
"Un vrai bonheur"
dans le cadre du festival de Théâtre de Guignes.

L'accueil chaleureux du public a été, une fois de plus,
un encouragement et une récompense
pour le travail accompli dans la réalisation de cette pièce.

Fort de ce succès, nous partons en tournée d'automne.

Deux nouvelles représentations sont déjà prévues :

- Le 5 novembre 2016 à Presles-en-Brie
- Le 26 novembre 2016 à Jouy-le-Chatel

A bientôt et bonne rentrée à toutes et à tous

La troupe du Petit Théâtre de Grisy



*Après des vacances bien méritées,
les comédiens du Petit Théâtre
de Grisy
ont repris les répétitions.*





Bibliothèque Mille Pages

QUAND ?

Accueil (hors vacances scolaires) :
mercredi et samedi de 15 h à 17 h
samedi semaines impaires de 11 h à 12 h
vendredi de 18 h à 19 h 30
Doudous Contes dernier vendredi du mois
Nouloulit 2 mardis/mois

POURQUOI ?

Prêts d'ouvrages adultes/jeunesse
Consultation Internet
Ateliers Lecture & Animations jeunesse
Doudous Contes avec les parents
Nounoulit avec les A.M.
Accueil Ecole Maternelle
Animation au RAM

COMBIEN ?

Gratuit jusqu'à 16 ans
6€/an pour les adultes
3830 livres jeunesse
1685 livres adultes
260 dvd et 160 cd

COMMENT ?

Entrée libre pour les consultations
Inscription obligatoire pour les emprunts
et la consultation internet
3 livres/revues + 1 DVD + 1 CD
pour 3 semaines
Réservation possible

NOUVEAU !!!

Plages horaire supplémentaires 2 samedis/mois de 11 h à 12 h
en test jusqu'à la fin de l'année - 10 et 24 septembre - 8 octobre
5 et 19 novembre - 3 et 17 décembre

QUI ?

Une équipe de neuf bénévoles
qui se relaient toute l'année pour assurer
les permanences, les animations, le choix
et le traitement des acquisitions,
les approvisionnements à la médiathèque,
la gestion des réservations et la communication.

OU ?

Place de la mairie - 77166 Grisy Suisnes
01 64 05 98 82 - @BIBGRISY
bib.grisy-suisnes@laposte.net
<http://www.grisy-suisnes.fr/vivre-a-grisy-suisnes/vie-culturelle-et-sportive/bibilothèque-mille-pages/>

**Découvrez votre nouvelle bibliothèque :
un espace fonctionnel
dans une ambiance chaleureuse
et colorée !**



Espace Lecture Adulte
Presse & BD



Espace Jeunesse
BD - docs - romans - albums
Musique & Vidéo



Espace Consultation Internet et Catalogue



Espace Petite Enfance
Livres tissu - livres carton - Pop Up
Albums



Espace Adulte
Docs - romans - SF - Musique & Vidéo



Catherine Oriot
Adjointe
aux affaires sociales



Amandine Koehler
Agent chargée
du CCAS

Informations générales

Permanence C.C.A.S.

Pour rappel, la permanence C.C.A.S., se tient tous les mardis de 13 h 30 à 16 h 30. Pour en bénéficier, inutile de prendre RDV, il vous suffit juste de vous présenter à l'accueil de la Mairie.

Permanence juridique

Madame NEEL, conseillère juridique, vous reçoit sur rendez-vous le 2^{ème} vendredi et le 4^{ème} mercredi de chaque mois dans les locaux de la Mairie à titre gratuit.

Contacts

Pour tous renseignements concernant le C.C.A.S. (dossier, événements, RDV juridique...), **contacter le 01.64.05.90.03 ou le 01.64.05.99.22.**, également par e-mail accueil@grisy-suisnes.fr ou amandine.koehler@grisy-suisnes.fr

Evènements à venir



Colis des anciens
- 29 novembre -
- 2 décembre 2016 -

Du nouveau cette année pour le colis des anciens ! Désormais les colis ne seront plus distribués au domicile, ils seront à venir chercher directement en Mairie :
- le mardi 29 novembre 2016 de 14 h à 16 h
- le vendredi 02 décembre 2016 de 14 h à 16 h

Ne vous inquiétez pas, vous recevrez par voie postale le carton vous invitant à venir retirer votre colis aux dates et heures précitées.

Ce sera l'occasion de se rencontrer et de partager un moment d'échanges !

Repas des anciens 16 octobre 2016



Cette année le repas des anciens aura lieu à La Guinguette !
Le dimanche 16 octobre 2016, tenez-vous prêts pour passer une journée conviviale dans un cadre agréable !

Les personnes concernées (avoir plus de 65 ans) recevront directement un carton d'invitation à leur domicile.

N'hésitez pas à venir nombreux en tant que visiteurs !

Brocante des enfants 19 novembre 2016



La brocante des enfants se déroulera le samedi 19 novembre 2016 à la salle polyvalente (derrière la Mairie).

Afin de participer, vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la commune ou venir en Mairie le retirer.

Sur place, boissons, gâteaux, bonbons...

Les exposants vous attendent avec impatience afin de vous proposer tous les objets de l'univers des enfants.

Date butoir pour s'inscrire : lundi 7 novembre 2016

Renouvellement opération « Ticket jeune » !

Pour toutes celles et ceux qui ont loupé le forum des associations, vous pouvez venir en Mairie retirer un « ticket ». Un seul par jeune de moins de 18 ans et domicilié sur la commune. Munissez-vous de la carte d'identité de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Pour rappel, l'opération consiste en une réduction d'un montant de 20 €.



LE SALON

Conseil en Image
Rencontre

MASCULIN - FÉMININ
Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%



1986 - 2016
Le Salon fête ses 30 ans !!!

Pour la 3^{ème} année
consécutive
Partenaire Beauté Officiel
de la Fête des Roses
de Brie-Comte-Robert



Des professionnelles au service de votre beauté
et de votre bien-être

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi



COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62



Tél. 01.60.62.70.13
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30
Le dimanche matin : 7 h - 13 h



26, Place du Marché
77170 Brie-Comte-Robert
Tél.: 01 64 05 81 93

Venez découvrir nos délicieux chocolats
100% pur beurre de cacao



Large choix de pâtes de fruits, cafés,
thés Dammann & Comptoir Français,
dragées Médicis, griottines, confitures,
mugs, tasses à café & théières,
et de nombreuses présentations chocolatées.



- Liste sans gluten
- Remise de 5% sur ballotins chocolats & thé,
le jeudi (sauf Noël et Pâques)
- Livraison gratuite sur Grisy-Suisnes



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS
Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2016 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2017.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2016, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2017 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2017 inclus. A partir du 21 janvier 2017, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.



Retour en images

76^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin 1940

*Discours, dépôts de gerbes
aux monuments aux morts
et vin d'honneur
en présence de M. Jean-Marc Chanussot, Maire de
Grisy-Suisnes,
M. Guy Geoffroy, Député de Seine-et-Marne
et M. Jean-Jacques Barboux,
Président du Conseil départemental.*



Pour des raisons de restrictions budgétaires, nous avons changé de prestataire pour le feu d'artifice du 14 juillet. Etant nouveau client, nous n'avions pas la priorité cette année et avons dû choisir la date du 9 juillet pour tirer notre feu du « 14 juillet ». Bien nous en a pris car le temps était exceptionnel, la concurrence des autres feux inexistante et l'esprit festif présent pour ce week-end de finale de l'Euro.

Résultat : beaucoup plus de monde que d'habitude pour un feu de très bonne qualité avec une recherche dans l'esthétisme et une excellente synchronisation musique-fusées.

Le food-truck qui assurait un repas bon et peu cher ainsi que le vendeur de confiseries ont eu aussi beaucoup de succès, ils ont permis à beaucoup de se réunir dès 20 h de façon détendue et conviviale.



Forum

des Associations



Le dimanche 11 septembre, le Forum des Associations de Grisy-Suisnes s'est déroulé dans le gymnase.

Les grisysoliens ont répondu présent. Les activités proposées sont un peu plus nombreuses chaque année pour le bonheur des habitants de la commune.

Bienvenue aux nouvelles associations.

Tout Grisy-Suisnes pique-nique





Calendrier des manifestations

Octobre

BROCANTE AUTOMNE

Dimanche 2 - Grisy-Suisnes - [Comité des fêtes](#)

50 ANS CENTRE NOTRE-DAME-DES-ROSES

Samedi 8 et dimanche 9 - Centre N.-Dame-des-Roses

SALON DES ARTS

Samedi 8 et dimanche 9 - Centre loisirs de Coubert
[Communauté de Communes](#)

RALLYE

Dimanche 9 - Centre loisirs de Coubert
[Communauté de Communes](#)

CEREMONIE DU BREVET & TROPHÉES DE LA JEUNESSE

Dimanche 15 - Salle du Conseil - [Mairie](#)

REPAS DES ANCIENS

Dimanche 16 - Guinguette - [CCAS](#)

ANIMATION LECTURE AUTOMNE

Mercredi 19 - 15 h / 17 h - Mme Hégot - [Mille pages](#)

Novembre

ARMISTICE 1945 - 1918

Vendredi 11 - Journée - Monument aux Morts
[Anciens Combattants](#) - [Mairie](#)

MARCHÉ DE NOËL

Samedi 19 et dimanche 20 - 10 h / 18 h - Gymnase
[Comité des fêtes](#)

BROCANTE DES ENFANTS

Samedi 19 - Salle polyvalente - 9 h 30 / 17 h
[CCAS](#)

DISTRIBUTION COLIS DES ANCIENS

Mardi 29 - Salle du Conseil - 14 h / 16 h - [CCAS](#)

Décembre

DISTRIBUTION COLIS DES ANCIENS

Vendredi 2 - Salle du Conseil - 14 h / 16 h
[CCAS](#)

FÊTE DE NOËL

Samedi 10 - 14 h / 23 h - Gymnase
[Ecole de danse de Grisy](#)

CONTE DE NOËL

Mercredi 14 - La bibliothèque - 15 h / 17 h
[Mille pages](#)

SPECTACLE PYROTECHNIQUE ENFANTS

Vendredi 16 - Place de la Mairie
[Comité des fêtes](#)

ARBRE DE NOËL

Samedi 17 - Gymnase - 8 h / 21 h
[Alliance de la Brie](#)

Janvier 2017

VŒUX DU MAIRE

Samedi 14 - Centre Notre-Dame-des-Roses - 17 h 30
[MAIRIE](#)

GALETTE DES ROIS

Dimanche 15 - Salle polyvalente
[CCAS](#)

COUSCOUS

Samedi 28 - Centre Notre-Dame-des-Roses
[Comité des fêtes](#)

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières Grisy-Suisnes,
Nathalie MUNOZ : 06 22 93 60 40
Angélique MAUPIN REVOLU : 06 65 00 26 17
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

TÉLÉPHONES PRATIQUES

- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
- ▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
- ▶ Premier : 01 42 77 45 45
- ▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
- ▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
- ▶ American Express : 01 47 77 72 00



PIZZA David

MARDI ET VENDREDI
Place de la Mairie

Commandez vos pizzas au :
06 83 35 83 93

Côté pratique

ORDURES MÉNAGÈRES :



Le mardi

COLLECTE SÉLECTIVE :



**Le lundi en
semaine impaire**

ENCOMBRANTS :



**Le 3^{ème} vendredi
du mois**

Food Truck Churrasqueira



LE JEUDI
A GRISY-SUISNES
Place de la Mairie
07 88 42 32 77
ftmoca@gmail.com





Le style jusqu'au bout des ongles.

www.sstylebeaute.fr

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

A Grisy Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous, du lundi au samedi de 9h à 19h, possibilité de nocturne sur demande.

Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr



Pour découvrir Trésors et Gourmandises à offrir,
le Comité des Fêtes vous propose le

MARCHE DE NOËL

19 - 20
Novembre
10h - 18h

Restauration rapide sur place - Buvette
Entrée gratuite - Présence du Père Noël

Gymnase GRISY-SUISNES
rue des Bois

